



SAUT-CROSS D'ENTRAÎNEMENT A VULBENS

DIMANCHE 7 AOÛT 2016

Il s'agit d'une épreuve d'entraînement en 2 parties :

1^{ère} partie : parcours de CSO

2^{ème} partie : parcours de terrain (cross)

Après avoir terminé son parcours de CSO, le jury redonne un départ au cavalier qui enchaîne sur un parcours de cross

Pour les 3 catégories

CSO : barème A au chrono selon le règlement de CSO

Temps : tout dépassement du temps accordé sera pénalisé d'un point par seconde de dépassement.

Le jury peut autoriser un cavalier éliminé à terminer son parcours.

Le cavalier éliminé peut cependant prendre le départ au cross avec l'accord du jury.

CROSS

Chaque refus est pénalisé de 4 points. Un cinquième refus est éliminatoire.

Une chute du cavalier et/ou du cheval est éliminatoire

Temps : tout dépassement du temps accordé sera pénalisé d'un point par seconde de dépassement.

Le jury peut autoriser un cavalier éliminé à terminer son parcours.

Le jury peut arrêter à tout moment un cavalier dont il juge le niveau d'équitation insuffisant ou un cheval dont il considère que la condition physique ou l'état n'est pas suffisant pour participer à la manifestation.

Il peut prendre toute décision qui lui semblera utile ou nécessaire en particulier quant à la sécurité. Ses décisions sont sans appel.

Un cheval peut participer au plus à 2 épreuves.

Par cavalier on entend cavalier ou cavalière.

Par cheval on entend cheval ou poney.

LE PORT D'UNE BOMBE OU CASQUE ET D'UNE PROTECTION DORSALE EST OBLIGATOIRE. Les guêtres de cross sont autorisées.

Le port des éperons est facultatif, la cravache de saut est autorisée

Le classement se fait au total des points des 2 parcours. En cas d'égalité de points, c'est le résultat du cross qui départage. En cas de nouvelle égalité, c'est le temps le plus proche du temps idéal du cross qui départage. S'il y a à nouveau égalité, c'est le temps du CSO (A au chrono) qui départage.